

## CA du 12.03.2024

### **1. Informations de la Présidente**

Contrat quinquennal avec l'Etat à venir (calendrier inconnu à ce jour).

Présentation de l'offre de formation au CNESER : vote à l'unanimité (rare). Lorsque nous y sommes allés, nous avons croisé un président de la vague B, il attendait toujours son contrat (un an de décalage). On ne l'aura donc pas tout de suite !

Démarche du COMP en cours : devrait nous permettre de récupérer 8/12% (env 8 millions d'euros).

Décisions du ministère des finances : annonce d'économies de l'Etat de manière importante. Budget de l'ESR est affecté, pas dans des modalités immédiates. Cela touche des crédits de fonds de réserve (marges de manœuvre ou bonus de fin d'année). Dotation de l'Etat ne diminue pas dans l'immédiat mais pas de rallonge en fin d'année, sans doute pas d'accompagnement pour compenser les mesures salariales ou augmentations énergétiques en 2024 et surtout 2025. Cela concerne 9 millions d'euros.

En dépit de ce contexte dégradé et de la contradiction des discours enflammés pour soutenir la recherche en France et des décisions récentes... quelques bonnes nouvelles :

Projet de CLUSTER en IA : nous sommes porteurs avec INRIA, CNRS, INSERM, etc. d'un projet : évaluation très positive. Seul reproche : s'être ancré dans son domaine de spécialité. On demande des précisions complémentaires + revoir le budget (prévu sur 7 ans, ramené à 5 ans ; enjeu pour les contrats doctoraux). Financement passe de 40 à 30 millions. D'autres projets sont en balance mais ça se présente bien.

Prix : médaille de bronze CNRS + prix Irène Joliot-Curie 2023 de la jeune femme scientifique

Vérification des procurations

### **2. Projet de compte rendu du Conseil d'Administration du 30 janvier 2024**

→Vote à l'unanimité

### **3. Compte Financier 2023 de l'Université de Lorraine**

Intro : Hélène Boulanger.

Nous sortons d'une période covid qui a eu des effets non négligeables sur nos activités. 2023 devient une année de retour à la normale. Intérêt de l'observer.

#### **a. Analyse du Compte Financier 2023 par l'Agent Comptable et Rapport de gestion de l'Ordonnateur**

12<sup>ème</sup> exercice comptable de l'UL depuis sa création.

Compta budgétaire (encaissement/décaissement) et compta patrimoniale. Trésorerie.

1)Faits marquants

Poursuite de la réconciliation physico-comptable de l'inventaire (avant, on avait une réserve dans les comptes car on ne savait comment c'était réparti dans les espaces. On a inventorié sur site tous les points ; quelques ajustements comptables. On poursuit le travail)

Changement de modalité de perception de la taxe d'apprentissage via la plateforme SOLTÉA (environnement 300 000euros perçus en moins ; en 2024, on percevra un versement équivalent de la différence entre la somme perçue en 2023 et 2024, 2, 3 millions (au lieu de 2,5 millions l'année précédente)

Reprise sur provision concernant les honoraires pédagogiques des PAMSU (praticiens agréés médecine...) : versement de l'ARS en fin d'année (800 000 euros), repris dans les comptes.

Reprise sur provision des subventions antérieures à 2020 sur des projets FEDER : par principe prudentiel, on a décidé de provisionner. On a décidé de faire une reprise sur cette provision.

Pérennisation du programme LUE et impacts comptables : dotation non consommable, intérêts et reliquats LUE Probatoire

Calendrier de versement de la CVEC pour l'année universitaire 2022-2023 : on revient à deux versements par an. Environ 4 millions d'euros par an.

Réforme de la responsabilité des gestionnaires publics (RGP) mise en œuvre au 1<sup>er</sup> janvier 2023 : mise en marche (délégation de signatures, etc.)

## 2) Indicateurs budgétaires

Total dépenses AE (autorisations d'engagement) (réalisation 2023) : 681,8M€ (98,3% taux d'exécution)

Total dépenses CP (crédits de paiement) : 696M€ (98,9% taux d'exécution)

Total RE (recettes) : 691,2M€ (98,6% taux d'exécution)

Solde budgétaire : -5,3M€ (proche de la prévision qui était de 3,3M€). [2 millions d'écart peut sembler beaucoup, mais rappel du budget global = 1, 4 milliard]

→ Les dépenses budgétaires

Répartition des crédits de paiement : personnel (77%) ; fonctionnement (15%), investissement (8%)

Augmentation considérable des dépenses de personnel entre 2022 et 2023, essentiellement liée aux revalorisations salariales, mesures Guérini, augmentation du point d'indice

→ Les recettes et le solde budgétaire

Recettes : augmentation de la SCSP : +17,41M€ (+3,4%) (subvention qui sert en partie à la masse salariale mais pas que...) mais baisse des financements publics (-13,44M€ ; augmentation des ressources propres (+1,29M€ pour la CVEC)

Solde budgétaire en forte diminution par rapport à 2022 (il était à plus de 22M€)

## 3) Résultat comptable

Une hausse constante des charges de 32,9M€ (+5%), une augmentation moins rapide des produits de +22,5M€ (+3,4%) → apparition d'un delta qui impacte le résultat comptable : seulement 638 000€ cette année (on avait 11 079 000€ l'année précédente ; 16 870 000€ en 2021, 12 930 000€ en 2020 et 2 277

000€ en 2019). Même si c'est léger, on est encore en positif. Beaucoup d'établissements ne le sont plus.

4) Evolution des charges décaissables : +22,3M€ personnel (+4,4%), +10,7M€ en fonctionnement (+10,7%). Le taux de rigidité de masse salariale (ratio personnel/produits encaissables) continue de se dégrader (81,5%).

Focus sur les dépenses de personnel : 6879 ETPE consommés (-24) dont 5799 sur plafond d'emploi. 534,1M€ de masse salariale (+22,3M€).

Répartition des dépenses : Titulaires EC = 56% des dépenses salariales (22% BIATSS, 9% contractuel.les EC, 10% contractuel.les BIATSS, 3% autres dépenses).

Focus sur la ventilation des charges de fonctionnement décaissables : augmentation de 37% des fluides (eau, énergie / surtout électricité). Quasiment tous les postes de dépenses sont en augmentation : inflation + activité (+10,7M€ en plus).

5) Evolution des produits encaissables : produits en fausse (+21,7M€, +3,4%), SCSP = 80,7% des produits encaissables (+17,4M€) / subventions : -1,6M€ (-3,1%) / produits de l'activité (+4,6M€, +6,9%) / CVEC : +1,3M€

Focus sur la SCSP notifiée (budgétaire) : SCSP + 17,4M€, +3,4% par rapport à 2022 vac 9,2M€ d'actions spécifiques (AS). + de 90% de la SCSP sert à la masse salariale.

Ventilation des produits encaissables : dynamique des formations en apprentissage (augmentation du nombre d'apprenti.es)

6) La capacité d'autofinancement (CAF) : la différence entre les charges encaissables et les produits encaissables. CAF de 11M€ (-11,3M€). Résultat de 0,6M€ (-10,4M€) / CAF sert à financer nos investissements. 55,3M€ d'investissement (le plus haut depuis très longtemps). Environ 22M€ de notre fonds de roulement qui a servi à supporter les investissements.

7) Financement des investissements : 20% de nos investissements (55,3M€ sont financés sur fonds propres. La CAF de 11M€ a totalement été utilisée pour le financement de ces investissements.

8) Fonds de roulement et trésorerie : fonds de roulement en diminution de 25,2M€. 45% de notre FRD est dû à la comptabilisation des PPP (partenariats public/privé). Trésorerie en diminution de 6,7M€ par rapport à 2022.

La région est pilote pour tester de nouvelles maquettes pour la présentation du fonds de roulement et la trésorerie.

Trésorerie : La trésorerie permet de couvrir 72 jours de charges décaissables (on était à 80 l'an dernier, mais ça va encore : les seuils d'alerte sont à 20 ou 30 jours). On est cependant dans la fourchette basse.

Tableau d'équilibre financier et trésorerie : trésorerie au 01/01/2023 : 135,2M€ / trésorerie finale au 31/12/2023 : 128,4M€.

## **b. Intervention des Commissaires aux Comptes (Marianne Carlier, cabinet Mazars)**

Opinion 2022 : certification pure et simple + observation sur les modalités de comptabilisation de la dotation de l'I-SITE LUE dévolue pour l'exercice 2022

Contexte de l'exercice 2023 : l'UL a tenu ses engagements de poursuivre courant 2023 le travail d'inventaire précédemment initié afin de fiabiliser ses biens mobiliers- figurant au bilan. Evaluation des bâtiments ARTEM 1 et Institut Jean Lamour à finaliser.

Opinion 2023 : certification pure et simple + observation sur les modalités de comptabilisation de la dotation de l'I-SITE LUE dévolue pour l'exercice 2022, pour laquelle il n'existe pas de notice comptable de la part des services de l'Etat.

Evolution de l'opinion : 5 réserves en 2012 à une absence de réserve depuis 3 exercices !! Félicitations à votre établissement !

Conclusion : Camille Diou

Impact important de la charge d'investissement. On ne peut pas financer à hauteur de ce que l'on souhaiterait faire. On a dû prendre dans le fonds de roulement. 2024 suit la même trajectoire que 2023 (Cf. budget provisoire voté en décembre 2023). Nécessité de poursuivre les investissements en piochant dans le fonds de roulement. On n'a jamais autant investi que ces deux dernières années. Seul moyen d'augmenter les ressources : augmenter les ressources et réduire les charges (compliqué avec certains éléments non maîtrisés : mesures salariales du ministère (on en profite individuellement, lourd pour les établissements) + inflation...). En 2024, on aura les versements du COMP mais attention, cela va compenser artificiellement nos comptes. On doit de plus en plus puiser dans le fonds de roulement.

#### QUESTIONS/DEBAT

Olivier Garet : transparent p11 : la nature des opérations de la dernière catégorie

Réponse : rubrique fourre-tout (assurances ; impôts ; concours ; redevances globales pour logiciels, brevets, licences, etc. +2,2M€ sur ce poste, dont 900 000€ pour les redevances)

Eric Gnaedinger: compensation de la taxe d'apprentissage ? effet de ces mesures de réductions ?

Réponse : il y aura une compensation qui arrivera fin avril 2024. 0,3M€.

Olivier Garet : un fait inquiétant : la composition de la dotation de service public, essentiellement liée aux salaires mais le reste augment très, très peu. L'Etat finance de moins en moins l'enseignement.

Hélène Boulanger : difficile de gérer les baisses liées à la SCSP mais aussi l'inflation.

Camille Diou: quelques points ont particulièrement pesé : LPR : env 3M€ par an ; Points d'indices (env 14M€)

→Vote 1 (approuver le compte financier) : à l'unanimité

→Vote 2 (approuver les éléments d'exécution budgétaire et comptable...) : à l'unanimité

→Vote 3 (réserves sur le résultat de fonctionnement pour 637 528,26€) : à l'unanimité

#### **4. Bilan d'activité du Contrôle Interne Financier (CIF) 2023 (Frédérique Hinsberger)**

Bilan du déroulement du plan d'action 2023 du CIF. Commissaires aux comptes sont satisfaits.

Sur les 25 actions, certaines sont retardées car engagement récent.

9 en cours : cartographie de macro-processus, des processus et des risques restent en cours mais sont significativement avancés. → remise à plat de processus.

Seule action pas encore aboutie : la création d'un audit interne financier

→ Vote à l'unanimité

## **5. Plan d'action du Contrôle Interne Financier (CIF) 2024**

22 objectifs cohérents avec les travaux 2023, qui poursuivent et approfondissent la logique de construction et les mesures engagées : triptyque processus-risques-procédures ; fil rouge de la RGP ; actions facilitantes ; accompagnement/expertise au moyen de contrôle a posteriori ; continuation des actions 2023 ; actions nouvelles

Focus sur deux actions saillantes : 1) contrôle allégé en partenariat sur la paie. Faciliter les contrôles (éviter les doublons et les « trous dans la raquette » / Prérequis : audit préalable de la DDFIP de Meurthe-et-Moselle 2) Programme de contrôle a posteriori à préparer en 2024 et expérimenter en 2025.

QUESTIONS/DEBAT :

Bernard Dussoubs : enjeux pour les utilisateurs lambdas ?

Hélène Boulanger : pourrait être un sujet de la commission des moyens. Bonne chose de travailler plus longtemps sur le contrôle interne.

Réponse : objectif = « essaimer la culture du contrôle interne » comme le dit l'agent comptable

→ Vote à l'unanimité

## **6. Allocation définitive aux collègiuims (Nicolas Oget)**

CA juillet 2023 / allocation primitive 2024 votée (80% voté)

COMPP prévus en mai-juin 2024 : nécessité d'anticiper l'allocation des moyens 2024 pour ne pas mettre en difficulté les collègiuims/composantes, permettre les projets / avoir une exécution budgétaire correcte

Avis CF à l'unanimité.

→ Vote à l'unanimité

## **7. Charte des cellules Égalité-Diversité-Inclusion (EDI) (Pascal Tisserant)**

Présentation de la politique EDI (face éclairée/face obscure) : lutter contre les violences, discriminations, harcèlements et agissements sexistes (VDHA, nouvel acronyme qui vient du ministère)

Cellules EDI, attachées à la mission EDI (et pas au dispositif harcèlement) = prévention de ces situations.

Pourquoi cellules EDI ? les personnels sont plutôt au fait de ce qui est fait en termes de politique EDI (et encore...) mais ce n'est pas le cas des étudiant.es. Important d'avoir des relais sur les sites pour développer une politique de prévention.

1<sup>ère</sup> cellule : INSPE Sarreguemines, 12.11.2020. fonctionne toujours bien avec des actions de prévention. Une trentaine de cellules (composantes, ED, pôle... projet au niveau d'une direction en central)

Présentation du calendrier du besoin de charte. Première évocation : présentation en novembre 2022. Echange avec comité EDI 11.01.2023. Collaboration avec 4 référentes EDI 17/02/2023. 02/03 séance dédiée en comité EDI. 04.04 échanges avec cellules EDI. Discussions en octobre. 27.11 vote favorable du CVU. Janvier, point reporté en CSA. 31.01 Echange avec CHA-U. Echanges avec les cellules EDI le 08/02 ? 15.02 présentation en CSA (vote 8 CONTRE : question de la subordination au ou à la responsable de site/composante.../ un ajout d'un encadré p4 sur un point de désaccord entre composante et cellule EDI)

Points forts de la charte :

Contractualise la triple relation (cellule, composante, présidence)

Définit l'engagement réciproque entre le central et le local / délimite le champ d'intervention / Définit le fonctionnement de la cellule et les engagements de ses membres / invite à reconnaître l'investissement / propose de rédiger un vade-mecum- pendant la première année de d'expérimentation de la charte.

Hélène Boulanger : la question qui s'est particulièrement posée = où mettre le curseur concernant les situations à traiter ? chaque cellule EDI s'inscrit dans un environnement particulier / concernant la critique d'inféodation des cellules aux directions de composantes. Indispensable d'avoir cette bonne articulation. La présidente est une voie de recours. J'ai reçu des messages demandant de ne pas amener ce texte de CA. Ça me semblait important de le faire. Un sujet qui fait polémique dans l'établissement, on n'aura jamais une unanimité sur ce sujet. Pas un passage en force, sauf à penser que l'avis du CVU a moins de poids que celui du CSA.

QUESTIONS/DEBAT :

Bernard Dussoubs : points qui posent pb : parler de VDHA est un pb. Pas favorable au lynchage en place publique mais des collègues sont tous les jours victimes de harcèlement, etc. L'utilisation de « Face obscure » et l'utilisation de VDHA est un pb ! Mettre des mots clairs sur les situations. Ça fait plus d'un an qu'on est sur cette charte. Dommage de s'écharper sur un sujet qu'on partage. / Un point : reconnaître l'investissement (embêté par la gratification) : pas que ce soit un moyen de grappiller de l'argent en montant la cellule EDI.

Hélène Boulanger : utilisation de VDHA,- un mot important = violence. Mot réutilisé pour le dispositif. Volonté irréductible de lutter avec tous les moyens possibles contre ces formes de violences. La gratification, aucun doute que personne ne viendra pour cela.

Vianney Camus : composition de charte EDI ? potentiellement des étudiant.es mais pas obligatoire

Hélène Boulanger : oui, par exemple dans un labo ou une direction centrale, il n'y a pas forcément d'étudiant.es.

Pascal Tisserant : assez logiquement, les étudiant.es en font partie.

Vianney Camus : échelle de création des cellules : au niveau du campus ? des UFR ?

Pascal Tisserant : sur le campus Brabois, discussion pour une cellule sur le site.

Vianney Camus : budget ? quelles dépenses envisagées ? reprographie ? budget clair. Budget des composantes... Budget EDI ?

Pascal Tisserant : moyens de la mission : une IGE à temps plein (90% de son temps, accompagner les cellules / Inès Martin, qui reprend les fonctions d'Isaac Tchara). Actions théâtre/forum. Actions budgétisées, actions au fil de l'eau (cofinancement avec composante)

Vianney Camus : gratification : personne gratifiée, bilan fait au niveau central.

Pascal Tisserant : ça fait partie des ajouts dans la charte.

Sabrina Sinigaglia-Amadio : je suis convaincue de l'intérêt d'élaborer un texte (une charte ?) pour nous aider à organiser et clarifier les missions/actions des espaces EDI (et notamment des cellules). Certaines des propositions faites par les cellules et le Cha-U ont été intégrées (ex : si une direction de composante est défaillante ou contre la création d'une cellule ; un mot sur les situations qui nous arrivent et qu'on ne peut refuser d'entendre mais ce point est très/trop rapide). Différents points restent problématiques : la présentation des places et rôles de chacun des espaces n'est toujours pas très claire ; la relation entre les cellules et les directions de composante ne le sont pas non plus (ex : totale liberté des personnes référentes des cellules d'accepter des membres mais la liste devrait être validée par la direction de composante...) ; absence de schéma clair qui positionne les relations entre les différents espaces EDI (mission, cellules, dispositif de traitement, comité, Cha-U, etc.) ; le texte indique que les cellules doivent orienter vers le dispositif mais rien n'est dit sur les retours d'information du dispositif vers les cellules ; certains textes de lois relatifs aux traitements des VSS dans l'ESR sont absents ; la gratification est laissée au bon vouloir des directions de composantes, pourquoi ne pas prévoir une gratification plancher et plafond (en tenant compte des spécificités : EC/BIATSS, composante/école d'ingénieur.es/direction centrale...) ? etc.

Hélène Boulanger : absence de certains textes de loi, un choix de ne pas mettre de circulaires. Pb de circulation des infos et coordination des éléments, y compris entre dispositif de signalement et présidence. Retours avec les cellules est compliqué. / la gratification libre en fonction des composantes. Solutions compliquées à mettre en œuvre / relations dir de composantes/cellules : aucune composante, aucun site de l'UL n'échappe à la politique de l'établissement (adaptation de la cellule à la composante). En cas de problème, la présidente peut être un recours.

Sabrina Sinigaglia-Amadio : une collègue est quand même empêchée de créer une cellule... par ailleurs, alors que la charte est incomplète et que le dispositif n'est pas totalement installé, pourquoi la voter en l'état ? Personnellement, c'est un crève-cœur de voter contre un texte qu'en fait je soutiens fondamentalement... du fait de son caractère imparfait.

Hélène Boulanger : on doit boucler un cycle. On a un désaccord...

Olivier Garet : Le sujet est éminemment sensible ; dans l'établissement (et dans cette salle) plusieurs personnes y consacrent beaucoup de leur énergie. Au delà des différences, nous partageons le même objectif. Mais nous avons des problèmes de fond sur le texte ainsi que sur les conditions de production



Fonctions incompatibles : commande publique, approvisionnement, gestion des étudiant.es, gestion d'aides financières, relations socio-éco ou industrielles, fonctions juridiques, maniement de deniers publics, santé

Retour à l'expéditeur

OUI

Selon la finalité du cadeau ou de l'invitation : protocole, reconnaissance ? (grille GIFT : cadeau / invit véritable, indépendant, libre et transparent ?

+ selon la valeur ou le montant : repère financier ? (150€ par agent et par an, hors cadeaux / invit protocolaires et institutionnels

Conservation temporaire, remise pour vente ou don, utilisation collective

Formalisation de l'invitation, ordre de mission

Fonctionnement : information du supérieur hiérarchique / avis de la référente déontologue à tout moment / registre des cadeaux et des invitations / gestion pratique du cadeau ou de l'invitation

→Vote à l'unanimité

## **9. Processus de renouvellement éventuel d'un International Research Partnership (IRP)**

→Vote à l'unanimité

## **VIE INSTITUTIONNELLE**

### **10. Elections à l'Université de Lorraine : mise en œuvre des recommandations issues de la consultation (information, échanges)**

Présentation des résultats de la consultation (en concertation avec le CEC, avec appui de la DAJ et la DAPEQ).

Mission : tirer un bilan des différents scrutins en 2022 pour améliorer les procédures à venir.

Baisse du taux de participation (élections pro nationales) : 34,48% en 2014 à 19,21% en 2022. Idem pour les chiffres de l'UL. Taux particulièrement bas quand on compare avec les élections dans d'autres ministères.

Recueillir résultats nationaux, résultats établissements, directives MESR, consulter, restituer, comparer, analyser, mise en œuvre...

Rappel du calendrier

Consultation en mai 2023 (7690 personnels ; 1419 réponses, 20%

Choix exprimé : vote électronique (52%) / Vote à l'urne (19%) ...

L'atelier participatif : comparaison des procédures administratives. Du côté des services, pas de préférence particulière car ils sont tous concernés quelle que soit la modalité de vote choisie.

Préconisations : essayer de généraliser le vote électronique (pour décembre 2024) : chacun.e pourra voter avec son propre ordi + aussi se rendre dans un espace pour voter (et être aidé.e). 1 bureau à Metz / 1 bureau à Nancy.

Le modèle du LORIA n'est pas encore au point. Très bien au niveau de la sécurité, à améliorer concernant l'ergonomie du logiciel.

QUESTIONS/DEBAT :

Sabrina Sinigaglia-Amadio : 2 bureaux d'aide à Metz et Nancy uniquement ?

Stéphane Leymarie : oui, pour des raisons de confidentialité des votes, trop peu de votant.es sur certains sites.

Vianney Camus : expérience où on a refusé qu'il vote car arrivé 1/2h avant la fin du scrutin.

Stéphane Leymarie :

Olivier Garet : la participation aux élections, ça marche surtout quand les personnes pensent que les élections servent à quelque chose.

Stéphane Leymarie : ces questions-là ont été posées également

Jean-Luc Metzger : l'importance du site où trouver les infos relatives aux élections à l'UL

Sabrina Sinigaglia-Amadio : avez-vous récolté des données pour identifier quels scrutins ont le « moins de succès » ? (élections locales, nationales, CNESER...) enjeux/intérêts moins identifiés ?

Stéphane Leymarie : vote pour conseils centraux, CNU, syndicats, etc. varient. Doc pourra être transmis.

## **11. Avis sur la nomination du directeur ou de la directrice du PeeL (Pôle Entrepreneuriat Etudiant de Lorraine)**

→Vote : 1NPPV / unanimité

## **12. Modification du Règlement Intérieur de l'École Doctorale SLTC (Sociétés, Langages, Temps, Connaissances)**

## **13. Création des statuts de l'Unité Mixte de Recherche ATILF (Analyse et Traitement Informatique de la Langue Française)**

## **14. Création des statuts de l'Unité Mixte de Recherche CRPG (Centre de Recherches Pétrographiques et Géochimiques)**

## **15. Création des statuts de l'Unité Mixte de Recherche IMoPA (Ingénierie Moléculaire, Cellulaire et Physiopathologie)**

## **16. Création des statuts de l'Unité Mixte de Recherche LIEC (Laboratoire Interdisciplinaire des Environnements Continentaux)**

## **17. Modification des statuts de l'Institut National Supérieur du Professorat et de l'Éducation (INSPÉ)**

## **18. Modification des statuts de l'Unité de Recherche 2LPN (Laboratoire Lorrain de Psychologie et Neurosciences de la dynamique des comportements)**

→Vote groupé sur les points 12 à 18 : vote à l'unanimité

### **VIE UNIVERSITAIRE**

## **19. Régimes Spéciaux d'Études (RSE) applicables à l'ensemble des formations 2024-2025**

→Vote à l'unanimité

## **20. Plan de développement des compétences 2024 (Sandrine...)**

Budget global : 679 738€ (50 485€ reversement composante)

61% de femmes / 39% hommes suivent des formations.

63% titulaires / 37% contractuel.les

31% EC / 69% BIATSS (augmentation des EC : pour des formations RIPEC, repyramidage, etc.)

Focus management :

Focus responsabilités sociétales et environnementales (EDI) : e-learning, formations en présentiel ou à distance)

Chantiers menés par la formation continue : évolution dans le processus d'inscription / modernisation et transformations digitales de certaines formations

6 axes de développement.

→Vote à l'unanimité

## **21. Recrutement des Enseignants associés à mi-temps et quart de temps**

→Vote à l'unanimité

### **FORMATION & INSERTION PROFESSIONNELLE**

## **22. Ouverture de formations en apprentissage - rentrée24**

→Vote à l'unanimité

## **23. Politique tarifaire de la Formation Tout au Long de la Vie (FLTV) 2024-2025 (Loïs)**

Rappel des tarifs :

Tarif 1 (tarif employeur) / Tarif 2 (autofinancement des personnes) / Tarif 3 (personnes en difficulté financière avérée)

Diagnostic : très grande diversité dans les T1 et TE, le rapport entre T1 et T2. Tarifs qui ne prennent pas forcément en compte le coût des formations.

Propositions relatives à T1/T2/T3

T1 : proposer d'appliquer un T1 = NPEC (niveau de prise en charge) moyen de France Compétences. Pas inférieur à 80% du NPEC moyen

T2 : >30% de T1. Financement via CPF

T3 : les composantes conservent la possibilité de voter un T3 ou de ne pas en avoir. Si T3 = redevance unique à 150€.

Cas particulier : DAEU, capacité en droits, masters MEEF.

Faciliter l'accès des personnes de l'UL aux formations proposées au sein de l'UL. Proposer des formations jusqu'au maximum de ce que tolère l'URSAFF (pas en dessous de 30%)

Proposition : employeurs privés (NPEC) / aligner pour les différentes fonctions publiques

QUESTIONS/DEBAT :

Olivier Garet : tarif T2 reste très élevé pour un certain nombre de personnes. Même avec un CPF. Pense notamment aux personnels de l'enseignement secondaire qui veulent compléter leur formation (pas forcément titulaires d'un master si recrutés avant 2000 et quelques), ce sont des tarifs très élevés. Même 30% d'un tarif employeur, cela reste élevé.

Réponse : possibilité de demande d'exonération

Olivier Garet : risque de beaucoup d'inégalités...

→Vote : 1 abstention (Olivier Garet)

#### **24. Mise en conformité règlementaire du Diplômes d'Études Supérieures de Notariat**

#### **25. Création du Diplôme d'Université (DU) Formation Médicale en Chirurgie Bariatrique**

#### **26. Création du Diplôme Inter Universitaire (DIU) Pratiques Psychothérapeutiques - Psychiatrie d'Adulte**

#### **27. Modification du Diplôme Inter Universitaire (DIU) Le Sommeil et Sa Pathologie**

→Vote groupé sur les points 24 à 27 : vote à l'unanimité

#### **28. Contrat Plan État-Région (CPER) 2021-2027 : dossier d'expertise relatif au réaménagement de l'aile SHS du bâtiment D du campus du Saulcy (Jean-Marc Meyer)**

Poursuite des travaux sur le campus du Saulcy = tranche 4 (rénovation aile oust et du bloc amphithéâtre)

Réhabilitation, rénovation, remise à niveau (pour les amphis)... libérer un niveau complet pour retrouver des salles de cours.

Analyse :

Présentation des surfaces existantes. Rappel des ratio surfaces utiles brutes

Actions à mener : redéployer les surfaces, rationaliser les surfaces, égaliser les dotations, viser l'équilibre du nombre d'assise, si possible créer des salles, notamment des salles de 40 places...

Rappel de la faisabilité.

Peu d'évolution des surfaces. Augmentation des 57m<sup>2</sup> est liée à une redistribution de certains espaces.

5,5M€ Etat + 1M€ Grand Est + 1,5M€ Metz Métropole = 8M€ TTC pour les travaux

Travaux amphi : été 2025, été 2026 et été 2027 (fermetures estivales)

Travaux aile Ouest : été 2025 à fin 2026

Travaux aile centrale : début 2025-fin 2025

QUESTIONS/DEBAT :

Jean-Yves Jouzeau : si tout ne peut pas être réalisé, quel est le plan B ?

Réponse : 1)c'est une rénovation (très peu de démolition, pas de surface créée) 2)estimation début de cette année (relative maîtrise des coûts)

→Vote à l'unanimité

**29. Aides à la mobilité entrante et sortante, étudiante et enseignante, organisée dans le cadre des relations internationales durant l'année 2023-2024 (INSPÉ)**

→Vote à l'unanimité